



N°DEL01-2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **SEIZE** du mois de **FEVRIER** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **10 FEVRIER 2022**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Amine BENALIA-BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – M. Vincent MORA – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Laurent LAFOURCADE – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – M. Philippe DELMON – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE
M. Alexis ARRAS
Mme Gloria DORVAL
M. Jean SOUBLIN
M. Albert AUZEMERY
M. André HUMEAU
Mme Christelle LALANNE
Mme Corinne LAPORTE

Donne pouvoir à :

M. Amine BENALIA-BROUCH
M. Julien RELAUX
M. Serge POMAREZ
Mme Sophie IRIGOYEN
M. Gérard LE BAIL
M. Jean LAVIELLE
M. Henri BEDAT
M. Alain BERGERAS

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – M. Pascal DAGES – M. Alexis ARRAS – Mme Gloria DORVAL – M. Jean SOUBLIN – M. Albert AUZEMERY – M. André HUMEAU – Mme Christelle LALANNE – Mme Corinne LAPORTE.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

**OBJET : GRAND PROJET FERROVIAIRE DU SUD OUEST : PARTICIPATION FINANCIERE DU GRAND DAX**

Monsieur le Président expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-6

Vu le décret n°2016-738 du 2 juin 2016 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation des lignes ferroviaires à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax

Vu la lettre de mission du Premier Ministre au Préfet de Région Occitanie en date du 28 juillet 2021

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2021 refusant l'approbation du plan de financement du projet GPSO tel que proposé.

Le Grand Dax a été invité par l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine, en fin d'année 2021, à contribuer au financement des lignes ferroviaires à grande vitesse, Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax.

La participation demandée au Grand Dax par le Préfet coordonnateur du Grand Projet Sud-Ouest en novembre 2021 s'élevait à 32,6 M€.

Sur ces 32,6 M€, 9,8 M€ proviendraient de la fiscalité mise en place et 22,8 M€ seraient directement versés par le Grand Dax.

Cette sollicitation de l'Etat et de la Région, a suscité de nombreux échanges au sein de l'assemblée communautaire, amenant le Grand Dax à fixer quatre conditions à sa participation financière.

Pour mémoire ces quatre conditions étaient :

- la simultanéité des études et des travaux entre Bordeaux /Toulouse et Bordeaux /Dax ;
- la sanctuarisation de la gare TGV de Dax ;
- la modification du plan de financement afin d'inclure les communautés de communes dans le tour de table financier ;
- la prise en compte des sommes déjà versées au titre de la ligne Tours/Bordeaux.

Lors du conseil communautaire du 14 décembre 2021, les élus ont considéré qu'ils n'avaient pas été pleinement entendus et qu'il n'était par conséquent pas souhaitable d'engager le Grand Dax dans le financement des 22,8M€ qui étaient attendus de notre collectivité.

Cette position de fermeté, visant à défendre les intérêts de notre territoire, a conduit :

- le Premier Ministre et le Président du Conseil Régional à définir et à qualifier la gare de Dax comme « hub à grande vitesse » ;
- le Président du Conseil Régional à solliciter la communauté de communes de Marenne Adour Côte Sud (MACS) – l'une des principales intercommunalités intéressées par le projet LGV – afin que cette dernière apporte sa contribution financière ; sollicitation qui a conduit cette collectivité à voter en faveur d'une participation au projet à hauteur de 10M€ ;
- revoir le calendrier des études et des travaux, de manière à ce que ces derniers sur la partie Bordeaux-Dax commencent au plus vite.

Dans la mesure où une partie des conditions posées a été remplie, dans la mesure où l'adoption d'un compromis repose sur des efforts mutualisés, il est proposé au conseil communautaire de revoir sa position et d'acter une participation du Grand Dax à hauteur de 12,8M€ (à laquelle devrait venir s'ajouter une fiscalité additionnelle décidée par l'Etat).

Ce montant vient s'ajouter aux 9,2 M€ versés par le Grand Dax en faveur de la ligne Tours/Bordeaux, là où à l'époque, quasiment aucune autre collectivité locale landaise n'avait apporté sa contribution financière.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A LA MAJORITE (56 VOTANTS : 46 POUR ET 10 CONTRE),



Article 1 : APPROUVE la participation financière du Grand Dax au à hauteur de 12.8 M€.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 16 février 2022
LE PRESIDENT,**

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le 22/02/2022

ID : 040-24400675-20220216-DEL01_2022-DE

